

PAU

APPEL À MOBILISATION JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

18 & 19 SEPTEMBRE 2021



Patrimoine pour tous Patrimoine ferroviaire

Date limite de réponse

10 juin 2021

PAU Capitale
culturelle

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Les Journées Européennes du Patrimoine

Événement à caractère national, les Journées Européennes du Patrimoine constituent un temps fort dédié à la découverte des patrimoines. Rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre, mais aussi le faire découvrir autrement, telle est la vocation première de la manifestation.

Au regard du succès rencontré lors des éditions précédentes, la Ville de Pau reconduit son appel à mobilisation à l'intention des acteurs culturels du territoire, afin de proposer une programmation de qualité, variée et originale.

A noter, la manifestation sera organisée sous réserve des conditions sanitaires et des directives gouvernementales.



La manifestation est organisée aux dates suivantes :

Samedi 18 septembre
et
Dimanche 19 septembre

La journée dédiée aux scolaires : **le vendredi 17 septembre**

La journée dédiée aux scolaires fait l'objet d'une programmation spécifique, dans le cadre de la proposition pédagogique « Trajectoires » mis en place par la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées pour l'année scolaire 2020-2021.

Thèmes nationaux 2021 : Patrimoine pour tous-Patrimoine ferroviaire

Pour la 38^e édition des Journées Européennes du Patrimoine, année exceptionnelle, deux thèmes vous sont proposés :

1-« Patrimoine pour tous »

Ce n'est pas un type de patrimoine ou un thème patrimonial qui est mis à l'honneur mais les publics et leur accès aux patrimoines. C'est une approche qui se veut inclusive et diversifiée avec une volonté forte d'accessibilité pour tous et de mise en valeur des patrimoines sous-représentés. L'objectif est de créer les conditions d'un accès au patrimoine à tous en supprimant les obstacles et freins à la participation tels que l'accès physique, la langue, les coûts, etc.

L'inclusivité «s'appuie sur la diversité, l'intégration, la lutte contre l'exclusion et les discriminations, de tous ordres, le respect du patrimoine de l'autre et son appréciation mutuelle.

Axes à privilégier :

Axe 1 : Construire pour des publics

Rendre accessible les patrimoines, les collections, les œuvres, l'histoire, la pratique artistique par des formes de médiation différentes...

Décliner des actions traditionnelles en actions sensorielles, virtuelles, ludiques...

Proposer une programmation à destination d'un public spécifique

Réserver des créneaux à des groupes ou des associations et/ou inviter des groupes à lancer des événements et à participer à des visites gratuites

Axe 2 : Construire avec des publics

Travailler avec des associations pour présenter le patrimoine

Rendre les lieux et événements accessibles aux personnes en situation de handicap

Encourager les publics à présenter leur Patrimoine Culturel Immatériel (exemple : exposition ou médiation pour mettre en valeur ce patrimoine en mobilisant les MJC, Maison de quartier, etc...)

Ouvrir des sites dans des zones ou quartiers sous-représentés (exemple : sortir du centre historique)

A travers la découverte du patrimoine, il s'agit ainsi de créer des liens avec et entre les citoyens, dans un objectif de cohésion sociale et de vivre ensemble.

2-Le patrimoine ferroviaire

Le conseil de l'union européenne a proclamé 2021 «Année européenne du rail». Le patrimoine ferroviaire est riche et varié, intergénérationnel et multiple. A la fois symbolique et poétique, il concerne le chemin de fer en tant que concept, dans ses composantes immobilières, mobilières et immatérielles ainsi que le rapport qu'il entretient avec les paysages qu'il traverse.

On prend le train pour voyager, il est un observatoire des paysages et de la nature. Il stimule la créativité artistique et est présent dans tous les arts, littérature, cinéma, peinture...

Vous souhaitez participer à l'événement

Qui peut participer aux Journées européennes du Patrimoine ?

Source : Ministère de la Culture

Votre site/monument doit avoir un intérêt historique, artistique et architectural ;
La visite du lieu ainsi que les activités spécifiques proposées (visite guidée, exposition, lecture...) devraient être gratuites ou proposées à des tarifs préférentiels, notamment pour les moins de 18 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Il est par ailleurs fortement recommandé :

- ▶ D'organiser des visites guidées du site/monument ou de mettre à disposition un support d'aide à la visite ;
- ▶ De mettre en place une ou plusieurs activités spécifiques sur l'un des thèmes nationaux de l'édition 2021 : « **Patrimoine pour Tous -Patrimoine ferroviaire** ».

A Pau, les Journées Européennes du Patrimoine c'est :

Faire découvrir le **patrimoine palois** notamment des **lieux privés ou publics habituellement non ouverts** à la visite et s'inscrire dans la **thématique annuelle**

Mettre en œuvre des pratiques qui favorisent :

- ▶ La rencontre avec les professionnels du patrimoine et les métiers
- ▶ La mixité des publics et l'appropriation de l'événement par tous les habitants de la ville (familles, jeune public, personnes en situation de handicap...)
- ▶ L'innovation et la créativité autour de la mise en valeur du patrimoine
- ▶ Proposer des animations gratuites

Quelles sont les conditions pour participer aux Journées Européennes du Patrimoine à Pau ?

1. Le projet doit intégrer une dimension historique ou patrimoniale et/ou être en adéquation avec l'un des thèmes annuels « **Patrimoine pour Tous -Patrimoine ferroviaire** ».
2. Le projet doit mettre en valeur le patrimoine palois et se dérouler au sein d'un site patrimonial au sens large (édifice historique, musée, parcs et jardins, quartier ou dans la ville...)
3. Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, le projet doit proposer des solutions alternatives (en cas d'impossibilité de réunir un grand nombre de personnes) et privilégier les visites en extérieur
4. Indiquer un lieu de repli en cas de mauvaise météo
5. Les projets devront respecter les principes du développement durable, tant sur le plan environnemental que sur celui du lien social

Périmètre : Pau et alentours

Tout partenaire souhaitant participer devra remplir et remettre la fiche de candidature en pièce jointe.

Vous êtes gestionnaire d'un site ou d'un édifice patrimonial

Les établissements à caractère culturel et patrimonial, publics et privés, et les services culturels Ville de Pau/Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont invités à participer à la manifestation en ouvrant leurs portes gratuitement aux publics lors de ces journées et en proposant des actions en lien avec l'une des thématiques nationales : Patrimoine pour tous- Patrimoine ferroviaire.

Vous êtes un intervenant, une association...

Vous souhaitez proposer une animation lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Les intervenants qui souhaitent participer dans un lieu culturel de la Ville de Pau/CDAPBP doivent prendre contact avec les responsables d'équipements pour examiner la faisabilité de leur projet.

Les associations bénéficiant déjà d'un conventionnement avec la Ville de Pau/CDAPBP ne pourront prétendre à aucun financement supplémentaire pour des actions faisant déjà l'objet d'un objectif assigné dans ladite convention.

Les soutiens de la Ville de Pau

► LE FINANCEMENT :

En 2021, vous souhaitez un financement de votre projet, les critères d'attribution sont les suivants :

1. Respect d'un des thèmes annuels « Patrimoine pour tous -Patrimoine ferroviaire»

Patrimoine pour tous :

- Proposer des **actions ou pratiques patrimoniales inclusives** mettant en œuvre une **médiation adaptée** du patrimoine à destination **d'un public diversifié**
- S'inscrire dans une démarche proactive d'aller à la rencontre des publics par la **co-construction ou le partenariat** avec des structures ou associations : **de santé, de soins à la personne, à caractère social, de quartier...**
- Favoriser la **mixité des publics**, c'est-à-dire créer les conditions de la rencontre entre des groupes qui ne se croisent pas habituellement (intergénérationnel,...)



Patrimoine ferroviaire :

- Le **mobilier** comme matériel roulant, les collections miniatures ou immobilier comme les gares, halles, rotondes à locomotives...
- **Les tramways, les petits patrimoines** (barrières, clôtures, affiches publicitaires, guides touristiques...)
- Le **patrimoine immatériel** avec les différents **savoir-faire**, comme le **travail du bois, du métal** ou encore de la **gastronomie**.
- Le patrimoine **mémoriel et intellectuel** en tant que vecteur de la pensée politique et sociale du XIX^e siècle.



2. Valorisation du patrimoine palois

- un site ou monument **palois**,
- le Patrimoine Culturel Immatériel du **territoire**,
- un savoir-faire **local**,

3. Renouvellement ou caractère innovant de l'action ou de la médiation

- approche de découverte du patrimoine par le **spectacle vivant, le numérique, le sensoriel, le jeu, la participation active des publics...**
- Il peut être intéressant de faire intervenir **un artiste, un conteur, un artisan, un animateur jeune public...**



4. Ouverture exceptionnelle

- sites, monuments, propriétés privées ou publics **d'ordinaire inaccessibles ou rarement ouverts au grand public**

Il est rappelé que le versement du financement est conditionné à l'exécution de ce qui a été effectivement projeté. La structure porteuse recevra la totalité du financement une fois les animations effectuées, sur présentation d'un bilan détaillé et au prorata du budget réellement réalisé par rapport au projet initial, sur production d'une facture. En cas d'annulation sur décision de la Ville de Pau, le coût relatif à la préparation de l'animation sera versé. *A contrario*, si l'opération n'est pas menée à son terme à l'initiative de la seule association/structure, aucun financement ne sera accordé.

Les soutiens de la Ville de Pau (suite)

► COMMUNICATION ET LOGISTIQUE

En contrepartie de votre mobilisation pour les Journées Européennes du Patrimoine, la Ville de Pau vous apporte un soutien en matière de communication, de matériel et de logistique.

La Communication

La Ville assurera la communication autour de cette manifestation avec :

Un **programme papier** et **numérique** diffusé sur le territoire réalisé par la Ville de Pau, en lien avec la Direction de la Communication et Animation événementielle. **L'association porteuse de l'animation pourra en assurer la communication par ses propres moyens et mentionnera obligatoirement le soutien de la Ville de Pau, le cadre de l'animation et les logos de la Ville de Pau et du label Ville d'Art et d'Histoire.**

Cette année, la Ville de Pau n'assurera pas la signalétique événementielle pour chaque site. **Les partenaires sont donc invités à commander leur kit de communication gratuit sur le site du ministère de la Culture.** Par ailleurs pour être référencé dans le programme national numérique et ainsi déclarer votre manifestation en préfecture, il leur appartient de **s'inscrire sur le site de Open agenda** (ministère de la culture). Dès l'ouverture des inscriptions en ligne l'équipe de coordination de la Ville de Pau leur transmettra les liens actifs pour **la création de leur compte Open agenda.**

Matériel et logistique

Après réception par le candidat de la notification indiquant que son projet a été retenu, il pourra bénéficier d'un soutien matériel et/ou logistique. Pour ce faire, la structure devra prendre attache avec la Direction de la Communication et Animation événementielle, un mois avant le début de la manifestation, en remplissant le formulaire à l'adresse suivante :

<https://www.pau.fr/article/comment-bien-organiser-une-manifestation>

Il est rappelé que la demande pourra être honorée totalement ou en partie, en fonction des moyens disponibles.

La Mission Ville d'art et d'histoire ne prendra pas en charge vos demandes de matériel.



Réunion d'information

Une réunion de présentation de l'appel à mobilisation est organisée
le mardi 18 mai à 17h30 en visio.

Inscriptions jusqu'au **lundi 17 mai au 05 59 98 78 23**
ou par mail : **patrimoines@agglo-pau.fr**

Date limite de dépôt des fiches de candidature

La fiche de candidature ci-jointe doit être complétée
et adressée avant le **jeudi 10 juin**

par mail en version numérique à la
mission Ville d'art et d'histoire :
patrimoines@agglo-pau.fr

ou par voie postale :
Mission Ville d'art et d'histoire
L'Usine des Tramways
avenue Gaston Lacoste
64000 PAU

Pour tout renseignement complémentaire,
l'équipe de la Mission Ville d'art et d'histoire se tient
à votre disposition au 05 59 98 78 23 ou par mail : patrimoines@agglo-pau.fr

Calendrier prévisionnel

07 mai 2021 - Lancement de l'appel à projet
10 juin 2021 - Clôture de l'appel à projet
Semaine du 21 juin 2021 - Sélection des dossiers
Semaine du 28 juin 2021 - Notification aux candidats (retenus ou refusés)
par mail ou courrier

